

## **Abandon du projet de Maison d'Arrêt à LURE**

La maison d'arrêt de Lure, vétuste, a été fermée en 2014 en raison d'un risque d'effondrement suite à l'apparition de fissures sur la structure du bâtiment administratif de la prison. Des études ont alors révélé un sol instable et un affaissement de terrain sous une partie de l'établissement.

A la fermeture du site, des engagements forts et répétés ont été pris par l'Etat. Le 14 septembre 2015, le Président François Hollande avait confirmé publiquement lors du Comité interministériel décentralisé en Haute-Saône, la réimplantation d'un nouveau centre pénitencier à Lure. Ce projet immobilier rassemble autour de lui l'ensemble des élus haut-saônois et des habitants du territoire, et nous avons eu confirmation en 2017 qu'il entrait dans sa « phase concrète » avec l'organisation de Comités de pilotage, avec la participation de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice, réunis les 23 mars et 23 octobre de cette même année.

Prenant acte de ces garanties, les démarches opérationnelles et foncières ont été entreprises par les acteurs locaux, dont les services du Département de la Haute-Saône. L'enquête publique concernant les modifications du PLUI a été réalisée et les premiers diagnostics faune-flore, ainsi que les études préalables, ont montré la faisabilité du projet. Un terrain de 20 hectares, propriété de la Commune du Lure, a été clairement identifié pour accueillir le nouveau bâtiment.

Pourtant, le Directeur de Cabinet de Madame Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, nous informait le 16 octobre 2018 de l'abandon du projet de nouvel établissement pénitencier. Cette décision est inacceptable. En choisissant d'écarter les petites villes et les territoires ruraux de son « plan pénitencier global », le Gouvernement envoie un intolérable message d'injustice sociale et territoriale. C'est une nouvelle fois le monde rural qui se voit sacrifié au nom de raisons économiques et budgétaires.

A ce titre, et conformément à la volonté exprimée publiquement par l'Etat à de multiples reprises, les élus du Conseil départemental de la Haute-Saône demandent au Président de la République d'assurer la nécessaire continuité de la parole de l'Etat et d'assumer les conséquences locales de cette dernière décision :

- en bonifiant les dotations de fonctionnement et d'équipement relatives aux futurs projets lurons (centre-ville, troisième gymnase, second cimetière) par un apport supplémentaire abondant les dotations de l'Etat en direction de la Haute-Saône,
- en garantissant une reconversion négociée à des conditions avantageuses de l'espace de l'ancien centre pénitencier (propriété actuelle de l'Etat)
- par l'implantation d'une activité publique de substitution à la maison d'arrêt,

- par la mise en œuvre d'une révision du zonage fiscal (économie, immobilier) du secteur luron,
- en apportant le financement nécessaire au développement de la ZAC AREMIS-Lure dans le cadre du CPER,
- en s'engageant à inscrire dans le tout prochain CPER la totalité des crédits nécessaires à la mise à 2 x 2 voies de la RN 19 entre la porte de Vesoul et Amblans-et-Velotte, qui a fait l'objet d'une DUP, d'acquisitions foncières et de remboursements,
- en réalisant dans les quatre années à venir les études de mise à 2 x 2 voies du tronçon reliant Fougerolles et les Vosges par la RN 57,
- en invitant Mme Jacqueline Gourault, Ministre de la cohésion des territoires, à venir mesurer pleinement les besoins et les attentes en Haute-Saône, et à s'engager à cette occasion, à garantir la juste compensation suite au désengagement de l'Etat sur ce dossier.